

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, il est certain que je ne peux pas préjuger la décision du cabinet. Même après le 2 août, à supposer que les deux fabricants restent en lice, il n'y aura pas de hausse de prix.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CERISES AIGRES—LES DIFFICULTÉS DE COMMERCIALISATION—LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLE HAUSSE DU PRIX DES ŒUFS

M. Wm. Andres (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je veux poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que nous avons éprouvé beaucoup de difficulté à commercialiser notre récolte de cerises aigres, comment, le cas échéant, le ministre entend-il favoriser la commercialisation de ce produit? De plus, que doit-on penser des informations au sujet de la hausse du prix des œufs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a eu beaucoup de spéculation au sujet de la hausse du prix des œufs, mais aucune décision n'a été prise en fonction de la nouvelle formule. Je dirais que le Manitoba, l'Ontario et le Québec vendent encore en dessous du prix de revient. En ce qui concerne les cerises, nous avons pris des mesures pour éviter que la récolte ne soit ruinée. Nous espérons que les commerçants en achèteront. Sinon, nous en achèterons jusqu'à concurrence de 11 millions de livres. Nous espérons ainsi empêcher toute perte de récolte.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLODIFFUSION—ON PROPOSE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'OCTROI DE LA JURIDICTION AUX PROVINCES

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre.

Étant donné que le ministre des Communications du Québec exprime l'opinion bien arrêtée du gouvernement du Québec, qui tient absolument à prendre le contrôle de la câblodiffusion, et que cette question risque de provoquer des remous constitutionnels désastreux, le premier ministre songe-t-il à réviser l'attitude du gouvernement à ce sujet, ou à convoquer dans un avenir prochain une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, afin de déterminer les juridictions respectives dans ce domaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai répondu à cette question hier au député de Joliette. Je lui ai dit que je n'avais pas l'intention de convoquer une conférence constitutionnelle dans le but de céder des pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces. J'ai également dit que le premier ministre de la province de Québec n'avait pas demandé la tenue d'une telle conférence constitutionnelle.

Comme la Chambre le sait, une question à ce sujet est actuellement contestée, et aboutira devant les tribunaux. Un jugement sur la Constitution sera peut-être prononcé à cette instance, mais j'ose croire que le point de vue du gouvernement fédéral est partagé par le parti conservateur progressiste et le Parti Crédit Social du Canada. Le gou-

Questions orales

vernement fédéral a juridiction sur toutes les questions relatives aux ondes.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais tout d'abord faire remarquer au premier ministre qu'il semble se mettre au-dessus de la Constitution. Je ne crois pas que l'on puisse déterminer aussi facilement que cela les juridictions. De toute façon le premier ministre pourrait-il dire s'il a reçu des communications du premier ministre du Québec à ce sujet-là, étant donné que le dossier est maintenant entre les mains du premier ministre du Québec, et si, à la demande du premier ministre du Québec, il convoquera cette conférence constitutionnelle?

M. Trudeau: Monsieur le président, je dois rappeler au député que le gouvernement ne s'est pas mis au-dessus de la Constitution. Au contraire, nous avons proposé d'abord des arrangements administratifs depuis deux ans maintenant que le ministre des Communications convoque ces conférences. Nous avons également signalé qu'il y avait doute sur la constitutionnalité que nous portions conjointement la question devant la Cour suprême. Nous ne nous mettions pas au-dessus de la Constitution. Nous disions: Laissons la Cour suprême interpréter la Constitution. La province de Québec n'a accepté ni l'une ni l'autre des formules. Pour ce qui est de la dernière partie de la question, la réponse est non. Je l'ai donnée hier. Le premier ministre M. Bourassa ne m'a pas consulté depuis que M. L'Allier lui a remis ce dossier.

* * *

● (1140)

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'OCTROI À UNE ENTREPRISE ITALIENNE D'UNE LICENCE DE FABRICATION DE RÉACTEURS CANDU—LA QUESTION DES GARANTIES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures au sujet de la nouvelle voulant que le gouvernement canadien négocierait avec une entreprise privée en Italie pour l'octroi d'une licence de fabrication de réacteurs CANDU? J'aimerais demander d'abord au ministre si cette nouvelle est exacte et, deuxièmement, quelles sont les mesures de protection prévues étant donné que l'entreprise privée en question n'est pas une puissance souveraine soumise aux politiques du pays où elle est située et n'a pas les mêmes responsabilités qu'un gouvernement. De quelles précautions le gouvernement va-t-il s'entourer s'il accorde à cette compagnie l'autorisation de fabriquer des réacteurs CANDU pour les exporter dans d'autres pays au bout d'une certaine période?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, une question du même genre a été posée à mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources hier ou avant-hier. Il a donné une réponse assez détaillée, mais il faudrait que j'étudie très sérieusement la question du député pour établir s'il demande des renseignements complémentaires.